



Frais de scolarité

Par Nithaiah

Bonjour , en gros j'avais décider de m'inscrire à une école en ligne que ma mère a décider de payer . A leur d'aujourd'hui on ne ce parle plus et à décider de changer ces code bancaire par les miens et j'ai dû faire opposition à ma carte donc l'école ne touche plus aucun argent
J'ai reçu un mail de l'école qui disait qu'il avait fait une mise en demeure
Et j'aimerais savoir si c'est à moi de payer les frais de scolarité alors que je n'est aucun revenue ?

Par kang74

Bonjour

Si vous êtes majeur c'est à vous d'assumer vos choix , oui .

C'est celui qui a signé le contrat qui doit en assumer les conditions .

Outre les frais de scolarité , il faut bien comprendre que vos parents n'ont pas à assumer un jeune majeur qui ne se donne pas les moyens de s'en sortir par vous même : et quand on dit " assumer" cela veut dire aussi vous héberger .

Je ne saurai vous conseiller de mettre de l'eau dans votre vin si vous habitez encore chez votre mère pour qu'elle ne prenne pas la décision d'arreter de vous héberger .

Et de trouver le moyen d'avoir des revenus en travaillant les week end, les vacances ou même après .
Si vous n'êtes plus scolarisé vous pouvez vous faire aider par la mission locale pour trouver un emploi .

Par Isadore

Bonjour,

Oui, si vous vous êtes inscrit vous-même après votre majorité, c'est à vous de payer. Votre mère n'est tenue de payer que si c'est elle qui a conclu le contrat, notamment parce que vous étiez mineur.

Si vous n'avez pas les moyens de subvenir à vos besoins, et que vous étudiez ou cherchez activement du travail, vos parents peuvent être tenus de vous verser une pension alimentaire. La pension dépend de vos besoins essentiels (logement, nourriture, santé), et de leurs moyens.

La prise en charge de vos éventuels frais de scolarité ne sera envisageable que si la dépense est justifiée, et en cas de litige c'est le juge qui tranche. C'est à vous d'apporter la justification d'une telle dépense, et par exemple d'expliquer pourquoi vous suivez des cours en ligne payants plutôt qu'un cursus plus adapté à vos moyens.

Par Nithaiah

Re bonjour lors de l'inscription j'étais mineur

Par Isadore

Si vous n'étiez pas émancipé, signalez-le à l'école par recommandé, en disant que vous n'avez pas conclu le contrat et qu'ils s'adressent à la mauvaise personne. Et voyez ce que ça donne.

Attention, on parle de la personne qui a conclu le contrat pour l'année actuelle. Si par exemple votre mère vous a inscrit pour l'année dernière, et que vous avez renouvelé l'inscription une fois majeur, à vous de payer.